

Réforme de la taxe professionnelle : « un constat d'échec » selon Marie-Christine Bousquet

On l'a vu : les petites et moyennes entreprises, qui forment le tissu économique du Lodévois, n'ont pas le « blues ». Mais quid de la nouvelle contribution économique territoriale (CET), nouvel impôt calculé sur le foncier qui découle de la réforme de la taxe professionnelle.

D'après une étude de la mairie de Lodève, elle toucherait de manière très disparate les entreprises du bassin, selon leur taille. On apprend, par

exemple, que Mme Vienney, qui gère deux chambres d'hôtes à Saint-Maurice-Navacelles, paye davantage de CET qu'une entreprise locale de travaux publics, qui possède 30 salariés (533€ contre 523€). C'est un véritable « constat d'échec, réagit Marie-Christine Bousquet, maire de Lodève. *On se retrouve avec un transfert d'impôt vers les petites entreprises et les ménages* ». Même si l'État propose, cette année,

un abattement de 50% pour les entreprises de moins de 10 000€ de chiffre d'affaires annuel, « *les autres continuent d'être taxées de la même façon jusqu'à 100 000€* », soutient Mme Bousquet, qui entend alerter l'association des maires de France et surtout les parlementaires pour faire modifier la loi. « *Des cadeaux sont accordés aux seules grandes entreprises. Il faut que ça cesse* », conclut-elle.

Midi Libre | midilibre.fr
MERCREDI 15 FÉVRIER 2012

Midi Libre | midilibre.fr
MERCREDI 15 FÉVRIER 2012